

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 287 portant ouverture dans les écritures du Trésorier-Payeur d'un compte hors budget intitulé 'Budget de la France Combattante.

n° 287

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
3 avril 1943

Numéro JO  
n° 8 du 15/04/1943

Date du numéro  
15 avril 1943

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendu applicable à la Colonie par Décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financière des colonies ;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Il est ouvert dans les écritures du Trésorier-Payeur un compte hors budget intitulé BUDGET DE LA FRANCE COM BATTANTE où seront constatées les opérations de recettes et de dépenses faites pour le compte du Comité National Français.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enre gistré, communiqué et public partout ou be soin sera.

**BAYARDELLE.**